

COMMUNIQUE DE PRESSE
RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS ATLANTA
EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement de la **Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA** s'est tenue le 15 septembre 2014 au siège social de la Compagnie, sous la présidence de M. Mohamed Hassan BENSALAH, Président Directeur Général.

L'Assemblée Générale a autorisé le programme de rachat par ATLANTA de ses propres actions en bourse des valeurs tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et visé par le CDVM en date du 01/09/2014 sous la référence n° VI/EM/023/2014 et dont extrait a été publié dans le journal « L'ECONOMISTE » n° 4349 du 02/09/2014.

Les caractéristiques du programme de rachat sont comme suit :

- Prix maximum d'achat: **90,00** dirhams par action
- Prix minimum de vente : **60,00** dirhams par action
- Nombre maximum d'actions à acquérir : **5%** du capital, soit **3 009 521** actions
- Délai d'autorisation : 18 mois, du **25 septembre 2014** au **24 mars 2016**

Elle a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution du programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Les opérations d'achat et de vente se feront par l'intermédiaire de la société de bourse "CDG Capital Bourse".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION